ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2025-2030 (PLPDMA)

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

---

30 AVRIL 2025

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation publique du projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires en France, en particulier dans le cadre de la réglementation sur la gestion des déchets.

Les modalités précises des consultations publiques sont définies par le Code de l'Environnement, en particulier dans le cadre des articles L. 120-1, L. 123-19 à L. 123-21 et L. 123-24, qui régissent les procédures de consultation publique et d'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, y compris ceux relatifs à la gestion des déchets.

Ainsi, et conformément aux réglementations en vigueur, le projet de PLPDMA a fait l'objet d'une consultation publique, en vertu de l'article R 541-41-24 du Code de l'Environnement introduit par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA pour une durée minimale de 21 jours.

2. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, établi pour une durée de 5 ans (2025 à 2030), fixe les objectifs de réduction des déchets produits sur le territoire et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Afin de porter à connaissance le travail engagé par la Communauté de Communes Sèvre & Loire sur la prévention des déchets et recueillir les observations, commentaires et propositions des habitants sur les différentes composantes du projet de PLPDMA, celui-ci a été soumis à consultation publique.

Pour rappel, le diagnostic du territoire mené par la Communauté de Communes a permis de mettre en évidence 6 axes assortis de 28 actions opérationnelles pour parvenir à limiter notre production de déchets.

Les 6 axes stratégiques du PLPDMA sont construits comme suit :

Axe 1 : Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportement - **5 actions**
Axe 2 : Renforcer le tri à la source des biodéchets alimentaires - **4 actions**
Axe 3 : Encourager la diversification des pratiques en matière de déchets verts - **4 actions**
Axe 4 : Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets - **4 actions**
Axe 5 : Encourager la consommation responsable - **7 actions**
Axe 6 : Être éco-exemplaire dans les services de la collectivité - **4 actions**

Ainsi, chacun de ces axes et des actions qu'ils contiennent ont été soumis à l'avis des habitants au travers de cette consultation, via un espace de recueil de contribution libre. Un espace dédié aux autres avis et suggestions à transmettre était également disponible.

3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

3.1 Calendrier

Le programme d'action du projet de PLPDMA a été présenté, débattu et validé au conseil d'exploitation déchets du 18 septembre 2024 ainsi qu'au bureau communautaire du 8 octobre 2024. La résultante de ce travail de concertation a ainsi été présentée au public pour consultation durant 21 jours, du 17 mars au 07 avril 2025.

A l'issue de la consultation publique, le bilan de la consultation et des observations du public a pour vocation d'alimenter les réflexions et les orientations pour l'adoption finale du PLPDMA de la Communauté de communes Sèvre & Loire (2025-2030) lors du Conseil Communautaire du 30 avril 2025.

3.2 Consultation du dossier et dépôt des contributions

Dispositif de consultation	Un article mis en ligne sur le site internet de la CCSL présentait, sur la durée de la consultation du public, le diagnostic du territoire, le rapport du programme d'actions et sa synthèse. Une explication générale de la démarche présentait le contexte de l'élaboration du PLPDMA et les modalités de participation à la consultation public. Adresse web : https://www.cc-sevreloire.fr/plan-de-reduction-des-dechets-votre-avis-compte/ Document complet : PLPDMA CCSL – Rapport complet Document de synthèse : PLPDMA CCSL – Synthèse
Mode de dépôt	Le formulaire de consultation, construit via Google Form, était accessible depuis ce même article. Formulaire de consultation en ligne : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeghJgbf4QdkL2y69FX2y0FeA4KmoHPSTgx8pp7bfsR7YI_0A/viewform

3.3 Outil de communication pour informer le grand public de la consultation

Afin d'engager et d'inciter à participer à la consultation, les communications réalisées avaient pour vocation de permettre l'expression des avis et d'enclencher une mobilisation du territoire. L'objectif était de rendre accessible la consultation du projet et son formulaire et d'en faire une première étape de communication et de sensibilisation à la prévention des déchets.

Les cibles de communication étaient les habitants et professionnels usagers du service déchets Sèvre & Loire, mais également les collectifs citoyens et associations du territoire.

Ainsi, les informations sur le calendrier, les objectifs et les modalités de participation à la consultation publique ont été relayées au moyen de divers supports présentés sur le tableau ci-dessous.

E-mailing - Newsletters - Listings contacts	Mail avec lien vers l'article en lien cliquable - Newsletter transition écologique (18/03) - Listing des écoles du territoire pour renvoi vers parents d'élèves (24/03) - Listing des agents CCSL (18/03)
Réseaux sociaux - Facebook CCSL	2 Publications (17/03 + 26/03) - 1 visuel accompagné d'une légende et d'un lien cliquable vers l'article du site internet CCSL - Post partagé en amont aux chargés de communication des communes pour relais sur leurs réseaux et autres canaux - Partage de la publication par les communes de Divatte-sur-Loire et La Boissière du Doré + 7 autres partages (valor3e, particuliers…)
Site web	Publication d'un article sur le site web CCSL avec lien cliquable vers le formulaire et documents PDF (17/03) - Publié sur - Accueil > Nos actus > Actualité > « Plan de réduction des déchets : votre avis compte ! » - + en bas de page de l'accueil – « En continu Les infos du moment » et encart « Dernières infos en Sèvre & Loire » - Partagé aux chargés de communication des communes en amont - Relais sur site web de La Regrippière, Vallet, Mouzillon et du Pallet - Partage sur infolocale, maville.com

La publication Facebook et l'article paru sur le site web de la Communauté de communes sont consultables en annexe, partie 4.2 Annexes.

4. CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

4.1 Participation du public

Le décompte des contributions reçus via le formulaire est arrêté à la date de clôture de la consultation publique et d'édition du présent document, à savoir le 07 avril 2025.

La participation du public se traduit par 29 complétudes du formulaire et 109 contributions. L'analyse de cette participation ci-dessous est portée dans un premier temps sur le profil des répondants, à savoir leur commune de résidence et leur tranche d'âge. Est étudiée également la mobilisation des habitants à la consultation selon les différentes communes. Enfin l'analyse est orientée sur la répartition des contributions faites par les participants selon les 6 axes et 28 actions du programme afin de déterminer les éléments qui suscitent le plus de réactions et d'attentes.

4.2 Réparation des participants par communes

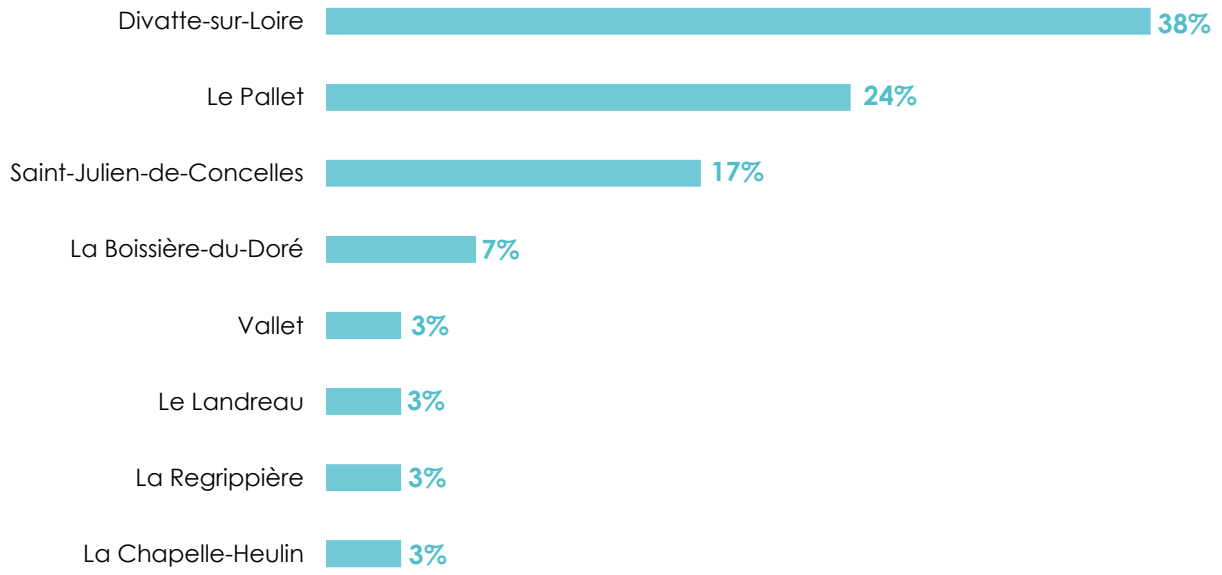

4.3 Répartition des participants par tranche d'âge

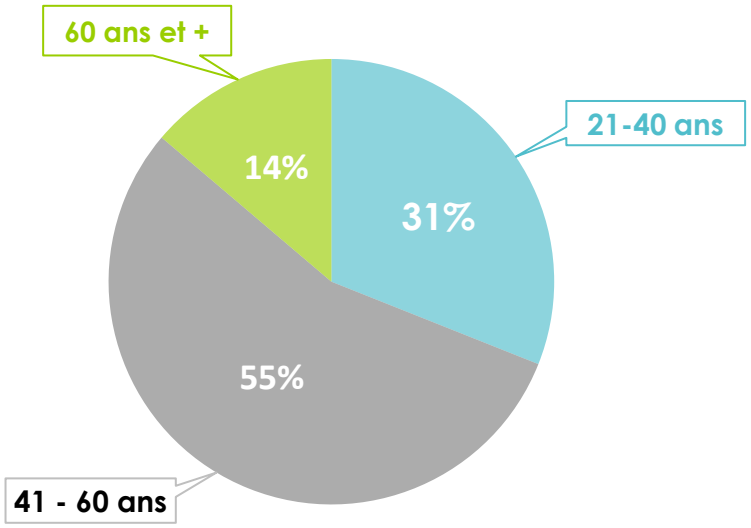

Observations
Ne s'agissant pourtant que de 21% de la population du territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire, plus de la moitié des répondants font partie de la tranche d'âges des « 41-60 ans ».

4.4 Répartitions du nombre de contributions par action

Axe 1 - Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportement	
1.1 Renforcer la communication grand public	7
1.2 Sensibiliser les professionnels sur la gestion de leurs déchets	3
1.3 Accompagner les habitants d'immeubles collectifs sur la gestion de leurs déchets	3
1.4 Accompagner les organisateurs d'évènements sur la gestion de leurs déchets	6
1.5 Organiser des animations dans les établissements scolaires	5
Axe 2 - Renforcer le tri à la source des biodéchets alimentaires	
2.1 Déployer des points d'apport volontaire de biodéchets sur l'ensemble des communes	7
2.2 Subventionner l'achat d'un composteur individuel ou lombricomposteur	5
2.3 Organiser des ateliers compostage pour sensibiliser les habitants au tri des biodéchets	5
2.4 Sensibiliser les professionnels gros producteurs de biodéchets	5
Axe 3 - Encourager la diversification des pratiques en matière de déchets verts	
3.1 Accompagner les communes sur la réduction de leurs apports en déchèterie	3
3.2 Mettre en place des opérations de broyage	4
3.3 Mettre à disposition des équipements auprès du grand public	3
3.4 Promouvoir le jardinage au naturel	3
Axe 4 - Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets	
4.1 Créer un site de réemploi au sein de la déchèterie du Loroux-Bottereau	5
4.2 Installer des zones de gratuité sur les déchèteries du territoire	2
4.3 Mettre en place des animations diverses en matière de réparation, de réutilisation et de réemploi	3
4.4 Etudier la mise en place des futures REP sur le territoire en favorisant le réemploi	1
Axe 5 - Encourager la consommation responsable	
5.1 Elaborer et mettre à jour un guide 0 déchet	2
5.2 Organiser régulièrement des défis familles 0 déchet	2
5.3 Promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires réutilisables	3
5.4 Réduire la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités	3
5.5 Elaborer un annuaire numérique des acteurs de la consommation responsable	3
5.6 Accompagner la réduction des emballages jetables dans les commerces de proximité	3
5.7 Etudier le développement de la consigne du verre	4
Axe 6 - Être éco-exemplaire dans les services de la collectivité	
6.1 Mettre en place le tri des biodéchets des agents	0
6.2 Systématiser la prévention et le tri des déchets sur les évènements CCSL	1
6.3 Prévenir la production des papiers bureautiques	0
6.4 Favoriser l'acquisition de matériel informatique reconditionné et le réemploi en interne	1
Suggestions générales autres	
Commentaires libres	13

Observations
Le tableau met en évidence les actions qui suscitent le plus de réactions dans chaque axe, avec parfois des contributions similaires émanant de sources différentes.

- L'axe 1, dédié à la sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportements, concentre le plus grand nombre de contributions, notamment sur les animations scolaires et le soutien aux organisateurs d'événements.
- L'axe 2, sur le tri des biodéchets, génère moins de commentaires en volume mais plus en proportion par action, montrant un fort intérêt, en particulier pour les aides à l'achat de composteurs et le déploiement des abri-bacs.
- L'axe 4, consacré au réemploi, reçoit moins de contributions, mais le projet de site de réemploi à la déchetterie du Loroux-Bottereau retient l'attention.
- Enfin, l'espace libre de suggestions, en dehors des axes du programme, est très utilisé, avec 13 contributions.

5. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS PAR AXES ET ACTIONS

Le questionnaire en ligne a permis aux participants d'exprimer leur accord ou désaccord avec les axes stratégiques mais également de proposer des suggestions et idées d'amélioration du programme. Chacune des contributions sont présentées ci-après par axes et actions correspondantes.

De façon synthétique, les contributions montrent dans l'ensemble un fort intérêt pour les actions de sensibilisation, notamment auprès des jeunes et des professionnels. La gestion des biodéchets et le compostage apparaissent comme des préoccupations majeures, avec une attente marquée pour des aides à l'acquisition de composteurs. La question des déchets produits hors-foyer et lors d'événements publics a également été soulignée.

AXE 1 : SENSIBILISER, FORMER ET INCITER AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Action 1.1 : Renforcer la communication grand public

Synthèse des contributions recueillies

Les leviers identifiés parmis les 7 contributions sont les suivants :
- **Renforcer la présence** sur le site internet et les réseaux sociaux
- **Partager des contenus pédagogiques** : exemples de tri, tutos, mini-podcasts
- **Proposer des fiches PDF** imprimables sur les consignes de tri et les déchets acceptés
- **Diffuser plus régulièrement des flyers et rappels** dans le bulletin municipal sur le tri, notamment pour les sacs jaunes et la déchetterie
- **Mieux informer sur les déchets problématiques** et encourager les usagers à utiliser les points de collecte adaptés, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels

Réponse apportée

La communication grand public via les réseaux sociaux mais aussi l'accès à de l'information sur le site web CCSL sont d'ores et déjà identifiées dans le cadre de cette action du projet de PLPDMA. La Communauté de communes Sèvre & Loire prend note du besoin d'éclairage sur les consignes de tri et les filières de tri des déchèteries du territoire.

Action 1.2 : Sensibiliser les professionnels sur la gestion de leurs déchets

Synthèse des contributions recueillies

Le levier identifié dans les 4 contributions est le suivant :
- Cibler les **gros utilisateurs de plastique**, notamment les **vignerons** et **maraîchers**
- Les inciter à **réduire leur usage de plastique** et à **mieux trier/recycler**
- Utiliser des supports visuels comme des **vidéos explicatives** pour renforcer l'impact du message
- Souligner l'**importance** de cette démarche pour une meilleure gestion des déchets professionnels

Réponses apportées

L'accompagnement des professionnels, utilisant le service de gestion des déchets de la collectivité, se portera principalement sur la réduction des déchets assimilés de type OMR, collectés. L'objectif étant de les accompagner sur les évolutions réglementaires de tri à la source des biodéchets et d'augmenter les gestes de tri de la part des professionnels. De manière plus globale, le PLPDMA vise également à approcher les acteurs et construire avec eux des solutions visant à éviter les déchets, à travers des échanges réguliers et l'animation d'un réseau de professionnels exemplaires, à construire avec la politique de développement économique.

ACTION 1.3 : Accompagner les habitants d'immeubles collectifs sur la gestion de leurs déchets

Synthèse des contributions recueillies

Les leviers identifiés parmis les 3 contributions sont les suivants :

- **Mieux accompagner les résidents** des logements collectifs, où la gestion des déchets est souvent moins bien respectée qu'en habitat individuel
- Installer des **affiches informatives** dans les parties communes et près des espaces poubelles
- Organiser des **réunions** ou **journées d'apprentissage** pour sensibiliser et former les habitants aux bons gestes de tri

Réponse apportée

Dans le cadre de cette action, la sensibilisation en porte à porte des usagers d'immeubles collectifs sera notamment réalisée via la diffusion des différentes consignes de tri. L'affichage dans les parties communes ainsi que la signalétique dans les locaux poubelles seront en effet étudiées. L'objectif sera également d'organiser des rencontres avec les habitants mais aussi les bailleurs et les agents d'entretien afin d'améliorer les gestes de tri et la qualité de tri, tout en diminuant les tonnages d'OMR dans les habitats collectifs.

Action 1.4 Accompagner des organisateurs d'évènements sur la gestion de leurs déchets

Synthèse des contributions recueillies

Les 6 contributions recueillies montrent un soutien général, considérant cette initiative comme une très bonne idée pour expliquer et améliorer la gestion des déchets lors des événements.

Les suggestions incluent :

- Répondre aux demandes d'aide, notamment lors des **événements scolaires** comme les fêtes de fin d'année avec pour objectif de **réduire les déchets éparpillés**, notamment les papiers de kermesse, et **montrer concrètement** les bons gestes de tri
- Proposer un **prêt de matériel** : bacs de tri, **portants double poubelles (jaune/noir)** avec **affichettes explicatives**
- Aller plus loin que la simple mise en place de bennes, en **accompagnant de façon pratique** les organisateurs d'événements, en leur fournissant du matériel et des conseils pour améliorer la gestion des déchets

Réponse apportée

Dans le cadre de cette action, l'objectif est d'accompagner des associations organisatrices de manifestations dans l'élaboration d'éco-évènements. L'objectif etant de réduire les quantités d'OMR produits et d'améliorer le tri. Cela passera par de l'informations sur les bonnes pratiques et un accompagnement à mettre en place des actions de prévention de déchets (vaisselle réutilisable) mais également sur d'autres thèmes plus larges (tri, toilettes sèches, décoration réutilisable...). La mise à disposition gratuite de portant double poubelle Ordure Ménagères Résiduelles (poubelle noire) et Emballage (poubelle jaune) sera étudié au cas par cas et en fonction de la disponibilité du matériel. La Communauté de communes Sèvre & Loire note le besoin des écoles d'être accompagné.

Action 1.5 Organiser des animations dans les établissements scolaires

Synthèse des contributions recueillies

Les 6 contributions recueillies montrent un soutien général pour cette initiative, avec l'idée tout de même que les enfants sont déjà bien sensibilisés, mais certains estiment que des actions concrètes sont encore nécessaires. Voici les suggestions complémentaires :

- **Jeux et défis** entre élèves, classes ou écoles
- **Visites pédagogiques** : déchetterie, entreprise de recyclage des sacs jaunes
- **Rencontres inspirantes** : familles « zéro déchet », visite de la **maison zéro déchet** à Nantes
- Participer à des actions citoyennes comme le **Clean Up Day**
- Encourager aussi des gestes concrets du quotidien, comme **le retour aux serviettes en tissu**

Réponse apportée

L'association « La Cicadelle » est le partenaire retenu pour la réalisation d'animation de sensibilisation à destination des scolaires. L'objectif est de financer 40 à 50 animations dédiées aux déchets par an, grâce à un budget déployé de 15 000€. Une rencontre avec l'association a lieu avant le début de chaque année scolaire pour une revue de cohérence du programme d'animation. L'association peut intervenir de façon ponctuelle auprès des élèves pour des ateliers, des jeux… L'organisation de visites extérieures ou encore la mobilisation sur un temps long (défis entre classes ou écoles) pourra être étudié avec eux ou d'éventuels autres partenaires.

La sensibilisation auprès des scolaire sur les textiles sanitaires réutilisables pourra se réflechir en coherence avec l'action 5.3 - Promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires réutilisables.

AXE 2 : RENFORCER LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS ALIMENTAIRES

Action 2.1 Déployer des points d'apport volontaire de biodéchets sur l'ensemble des communes

Synthèse des contributions recueillies

Les 8 contributions recueillies soutiennent cette initiative, considérant que cette action permettrait de réduire considérablement les déchets et de valoriser les biodéchets en ressources utiles (compost, énergie, etc.).

Les propositions complémentaires incluent :

- **Installer des abribacs** (bacs à biodéchets) dans toutes les communes, mais **éloignés des habitations** pour éviter nuisances et risques sanitaires
- Favoriser l'accès aux points de tri pour **tous les types d'habitat** :
  Collecte au pied des immeubles pour les habitants en appartement
  Bacs collectifs par rue, quartier ou lotissement
- Besoin de **plus de composteurs publics**, notamment dans les quartiers résidentiels

Réponses apportées

Les points d'apport volontaire de biodéchets sont à destination des foyers en résidence collective ou en maison ne disposant pas de jardin. La solution retenue est le déploiement progressif d'un système d'abri-bacs via le maillage du territoire en points d'apport volontaire. L'objectif étant de diminuer les tonnages d'Ordure Ménagère Résiduelles (poubelle noire) et de valoriser les biodéchets, l'accessibilité géographique des points d'apport est un élément essentiel à l'adoption de ce nouveau geste de tri. Les emplacements prévus à cet effet sont ainsi étudiés en termes de proximité géographique des habitations collectives et des maisons de centre bourg, tout en respectant l'agréabilité de l'espace public. En effet, les abri-bacs à cuves réductrice permettent un dépôt facile des biodéchets sans contact pour les usagers, minimisant les risques de projections et facilitant le nettoyage. L'ouverture se fait sans effort grâce à une pédale hygiénique ou une poignée accessible, adaptée aux personnes à mobilité réduite. De plus, les équipements minimisent la gêne pour les riverains en garantissant une étanchéité parfaite aux nuisibles. Ils sont conçus pour épouser le sol. Le capot et les panneaux sont plaqués sans aucun jeu, et une plaque de fond assure une barrière efficace contre les intrusions d'animaux indésirables. De plus la collecte et le nettoyage réguliers du bac et de l'abri bac permettent de ne créer aucunes odeurs désagréables.

La collecte des biodéchets en bas d'immeuble n'est pas la solution retenue car elle ne répond pas à la possibilité de tri à la source des biodéchets pour les foyers résidents en maison de bourg sans jardin. De plus, la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte de l'ensemble des logements collectifs représente un coût élevé étant donné les faibles volumes de déchets organiques à ramasser par ménage (41 kg/an par habitant selon l'ADEME). L'apport volontaire apparaît donc comme la solution la plus adaptée pour ce type de flux.

Action 2.2 Subventionner l'achat d'un composteur individuel ou lombricomposteur

Synthèse des contributions recueillies

Parmis les 5 contributions recueillies, certains indiquent que cette action existe déjà. Plusieurs améliorations sont suggérées :

- Le système de **composteurs plastiques** distribués est jugé **peu efficace** (trop petits, mauvais brassage, mauvaise montée en température)
- Il serait préférable d'**enseigner le compostage en tas**, avec plusieurs tas en rotation selon leur stade de maturation
- **Améliorer la subvention** actuelle :
    - **Augmenter le montant** et **élargir le nombre de bénéficiaires**
    - **Adapter le tarif** ou proposer la **gratuité** pour les foyers à faibles revenus.
- Bonne pratique demandée : offrir un composteur (ou lombricomposteur pour les appartements) aux **nouveaux arrivants**
- La gratuité encouragerait davantage de foyers à composter, réduisant ainsi les déchets ménagers

Réponses apportées

Pour ce qui est du composteur plastique distribué par la Communauté de communes Sèvre & Loire, celà n'est plus d'actualité depuis 2021, et a été remplacé par une subvention laissant les usagers libres dans leur choix.

L'objectif est de pérenniser les subventions accordées pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur auprès des ménages du territoire et d'en faire la promotion. Le budget déployé pour cette action est de 4000€ par an, soit l'opportunité de financer jusqu'à 150 subventions par an. Ce budget est fixé en cohérence avec le reste du Programme.

Action 2.3 Organiser des ateliers compostage pour sensibiliser les habitants au tri des biodéchets

Synthèse des contributions recueillies

Les leviers identifiés dans les 5 contributions pour mettre en œuvre cette action sont les suivants :

- **Proposer des ateliers pratiques** pour apprendre les bases du compostage, notamment **le compostage en tas**
- Possibilité d'organiser les sessions **sur site**, au pied de cultures, pour une mise en situation réelle
- Enseigner la **différence entre matières sèches et humides**, les **bonnes pratiques**, et les **règles de gestion d'un compost réussi**
- Accompagner les ateliers d'un **dépliant simple et pédagogique** pour prolonger l'apprentissage à la maison

Réponse apportée

L'objectif de cette action au programme est d'organiser des ateliers autour du compostage, notamment sur la recette d'un bon compost, l'importance du ratio sec/humide, le brassage, la maturation, les types de déchets organiques, leurs quantités, ce qu'ils deviennent, mais aussi sur le gaspillage alimentaire. De la communication papier pourra être fournie aux participants de ces ateliers. Le reste de la communication sur le compostage pourra se faire sur le calendrier de collecte, via les bulletins municipaux ainsi qu'en version numérique afin de limiter la production de papier.

Action 2.4 Sensibiliser les professionnels gros producteurs de biodéchets

Synthèse des contributions recueillies

5 contributions ont été apportées. Les réactions recueillies sont très positives, avec un consensus sur son caractère indispensable. Les propositions complémentaires incluent :

- **Action jugée essentielle** par plusieurs participants
- Viser les établissements comme les **cantines scolaires, les EHPAD**, etc
- Propositions concrètes :
    - Limiter le gaspillage alimentaire **en simplifiant les menus**, mieux adaptés aux enfants
    - Permettre aux familles de **récupérer les restes alimentaires** via un système type "doggy bag" ou appli comme Too Good To Go
    - Offrir aux familles **la possibilité de fournir le repas** de leur enfant, pour éviter le gaspillage

Réponse apportée

Cette action vise à accompagner les professionnels gros producteurs de biodéchets (comme les professionnels de la restauration, les commerces de bouche...). Cet accompagnement se traduit par de la sensibilisation aux gaspillage alimentaire et l'aide à la mise en place obligatoire de la collecte de biodéchets. L'objectif est d'accompagner jusqu'à 10 professionnels par an. Les acteurs de la restauration collective sont des professionnels identifiés comme prioritaire selon leurs volumes de production de biodéchets. En revanche, l'éventualité de la récupération de repas est une action qui leur appartient. Pour rappel, l'obligation de proposer une convention de don à une association d'aide alimentaire habilitée est étendue aux opérateurs de la restauration collective qui produisent plus de 3 000 repas / jour.

AXE 3 : ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION DES PRATIQUES EN MATIERE DE DECHETS VERTS

Action 3.1 Accompagner les communes sur la réduction de leurs apports en déchèterie

Synthèse des contributions recueillies

3 contribution a été apportées. Deux leviers ont été identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cette action :

- Créer plusieurs **points de collecte pour les déchets verts des communes**, en vue de leur valorisation par compostage
- **Aider les communes à broyer leurs déchets verts** pour produire du paillage réutilisable sur leurs espaces verts.
- Encourager le développement de pratiques alternatives comme **l'éco-pâturage**, pour limiter les tontes et réduire les déchets

Réponse apportée

Le développement de l'éco-pâturage, du broyage et du compostage sont des options envisageables de l'action. Notamment au travers de l'étude qui sera menée pour un accompagnement des communes et la réalisation du plan d'action pour une évolution vers de nouvelles pratiques.

Action 3.2 Mettre en place des opérations de broyage

Synthèse des contributions recueillies

4 contributions ont été apportées. Les réactions sont globalement positives, mais certains estiment que d'autres solutions sont plus pertinentes comme :

- **Favoriser l'autonomie des citoyens** en privilégiant la **location de broyeurs** ou l'**achat groupé** plutôt que des opérations de broyage, plus coûteuses et énergivores
- Une **opération de broyage** pourrait être organisée pour les **sapins de Noël**, avec la possibilité pour le public de récupérer gratuitement le **broyat** pour l'utiliser dans leurs jardins personnels

Réponse apportée

Afin de favoriser la gestion de proximité des déchets verts et de réduire les apports de déchets verts en déchèteries, l'action 3.3 suivante, a pour objectif la proposition d'un service de location de matériel de valorisation comme les broyeurs. La mise en place d'opérations ponctuelles de broyage à destination des usagers dans les communes volontaires et en partenariat avec celles-ci, complète cette solution. La récupération du broyat pourra être en effet permise pour les usagers et/ou pour la commune. Nous étudierons la possibilité de proposer une opération de broyage des sapins.

Action 3.3 Mettre à disposition des équipements auprès du grand public

Synthèse des contributions recueillies

3 contributions ont été apportées. Le levier identifié dans les contributions pour mettre en œuvre cette action est le suivant :

- **Accompagner les utilisateurs avec des explications claires** sur l'utilisation des outils, surtout pour ceux qui ne les connaissent pas

Réponse apportée

Le service de mise à disposition des équipements serait confié à une association qui assurerait la location et la formation au matériel auprès des usagers.

Action 3.4 Promouvoir le jardinage au naturel

Synthèse des contributions recueillies

Parmis les 3 contributions apportées, les leviers identifiés pour mettre en œuvre cette action sont :

- **Sensibiliser le public** au jardinage naturel, une pratique évidente mais qui nécessite d'être expliquée, notamment à ceux qui sont moins convaincus
- Utiliser un **médiateur** pour atteindre les récalcitrants et leur expliquer que le jardinage au naturel ne signifie pas **laisser la nature prendre le dessus**, mais bien adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

Réponse apportée

L'objectif de cette action est d'organiser des sessions de sensibilisation lors de manifestations communales ou intercommunales, d'accompagner individuellement des foyers volontaires sur leurs pratiques au jardin et de communiquer largement sur le jardinage au naturel afin d'induire un changement de comportement en matière de gestion des végétaux.

AXE 4 DEVELOPPER LE REEMPLOI POUR ALLONGER LA DUREE DE VIE DES OBJETS

Action 4.1 Créer un site de réemploi au sein de la déchèterie du Loroux-Bottereau

Synthèse des contributions recueillies

5 contributions ont été apportées. D'après les commentaires, l'action est plébicitée. Voici un résumé des réactions :

- **Éviter de jeter des objets en bon état** en les réemployant
- Cette action permettrait de **réduire l'impact environnemental**, **limiter la consommation** et **diminuer les déchets**
- L'idée est largement **approuvée** et vue comme **positive** par les participants

Action 4.2 Installer des zones de gratuité sur les déchèteries du territoire

Synthèse des contributions recueillies

2 contributions ont été apportées. D'après les commentaires, l'action est plébicitée.

Action 4.3 Mettre en place des animations diverses en matière de réparation, de réutilisation et de réemploi

Synthèse des contributions recueillies

3 contributions ont été apportées. Une personne est contre l'élaboration de cette action et un levier a été identifié :

- **Faire le lien avec l'association Pluri'L** (le labo café associatif)

Réponse apportée

L'objectif de cette action est d'organiser des ateliers thématiques et pédagogiques sur les thèmes de la réparation, la réutilisation et du réemploi en établissant des relations de coopération entre les porteurs de projets, l'écosystème local voire régional et les collectivités. L'idée est de sensibiliser la population aux enjeux de la sobriété, du réemploi et de la réparation dans leurs pratiques de consommation. Des partenaires sont déjà identifiés dans le cadre du programme.

Action 4.4 Etudier la mise en place des futures REP sur le territoire en favorisant le réemploi

Synthèse des contributions recueillies

1 contribution a été apportée. D'après le commentaire, l'action est plébicitée.

AXE 5 ENCOURAGER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action 5.1 Elaborer et mettre à jour un guide zéro déchet

Synthèse des contributions recueillies

2 contributions ont été apportées. D'après les commentaires, l'action est plébicitée.

Action 5.2 Organiser régulièrement des défis familles zéro déchet

Synthèse des contributions recueillies

2 contributions ont été apportées. Une personne ne comprend pas le concept.

Réponse apportée

L'action consiste à organiser, sur une période de 3 mois, des ateliers, conférences et visites autour de la démarche zéro déchet. Cette dernière consiste à mettre en place un ensemble de pratiques pour réduire les déchets (emballages, plastiques, produits à usage unique…), et le gaspillage (éviter la surconsommation, le gaspillage alimentaire…). Plus que cela, c'est une philosophie de vie qui vise à réduire les déchets visibles (emballages, objets à usage unique), et invisibles (éviter la surconsommation, encourager la sobriété en achetant de seconde main…), afin de réduire les problèmes sanitaires et environnementaux qu'ils posent. L'objectif est de mobiliser 30 ménages, avec un défi proposé tous les deux ans.

Action 5.3 Promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires réutilisables

Synthèse des contributions recueillies

3 contributions ont été apportées. Les réactions recueillies sont partagées, avec certains intéressés et d'autres plus sceptiques. Les suggestions incluent :

- **Proposer des serviettes en tissu dans les toilettes publiques** : pour se sécher les mains, avec une quantité suffisante pour que chaque serviette soit utilisée par une seule personne à chaque fois

Réponse apportée

La suggestion apportée concernant les serviettes réutilisables dans les toilettes publiques ne fera pas l'objet d'une évolution du programme. En effet le déploiement de cette action s'est porté sur des solutions plus large telles que le développement du subventionnement pour la location de couches lavables, des actions de sensibilisation sur les alternatives aux textiles sanitaires jetables auprès des gros producteurs de déchets, tels que les EHPAD, les multi-accueils et les assistantes maternelles. L'objectif est d'également étudier une expérimentation sur les couches compostables avec un gros producteur volontaire (ex : multi-accueil ou EHPAD).

Action 5.4 Réduire la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités

Synthèse des contributions recueillies

3 contributions ont été apportées. Un levier est identifié :

- **Interdire le dépôt de publicité non sollicité de la part des agences immobilières**

Réponse apportée

La distribution de publicités dans les boîtes aux lettres est encadrée. Il est notamment interdit de distribuer des publicités non adressées (qui ne portent pas le nom ni l'adresse de la personne qui les reçoit) dans les boîtes aux lettres sur lesquelles est apposée une mention indiquant un refus de recevoir des publicités. Le refus de recevoir des publicités peut être indiqué par une étiquette indiquant, par exemple : « Stop pub », « Pas de pub », etc. Le non-respect d'une mention apposée indiquant le refus de la part de personnes de recevoir des publicités non adressées est puni d'une amende de 1 500 € (personnes physiques) ou de 7 500 € (personnes morales). La Communauté de communes n'a en revanche aucun pouvoir de juridiction. Ainsi, l'objectif de cette action est plutôt d'expérimenter une transition STOP PUB / OUI PUB. Par défaut, les imprimés publicitaires ne seront plus distribués à l'exception des foyers apposant l'autocollant « OUI PUB ».

Action 5.5 Elaborer un annuaire numérique des acteurs de la consommation responsable

Synthèse des contributions recueillies

3 contributions ont été apportées. Un levier a été identifié dans les contributions pour mettre en œuvre cette action :

- **Diffuser l'annuaire réalisé par « Les autres possibles »**

Réponse apportée

L'objectif de cette action est de recenser les acteurs locaux engagés dans la consommation responsable (vrac, produits locaux, réparation, seconde main…) et de les faire connaître au grand public via un annuaire et une carte. Il s'agit aussi d'encourager les citoyens et les professionnels à adopter des pratiques de consommation plus durables, en soutenant l'économie circulaire locale et en rendant la consommation responsable plus accessible. L'idée est en effet de reprendre des travaux déjà menés sur le territoire pour les exploiter et les compléter au besoin. Ainsi, si l'annuaire proposé répond à ces critères, la Communauté de communes pourra tout à fait le mobiliser dans le cadre de cette action.

Action 5.6 Accompagner la réduction des emballages jetables dans les commerces de proximité

Synthèse des contributions recueillies

3 contributions ont été apportées.
Un levier a été identifié dans les contributions pour mettre en œuvre cette action :

- **Faciliter des partenariats entre restaurants et entreprises offrant des boîtes en verre réutilisables** pour les repas à emporter, avec l'aide de la communauté de communes

Réponse apportée

L'objectif de cette action est de sensibiliser et mobiliser les commerces et les ménages aux pratiques d'éco-distribution et d'éco-consommation, notamment via l'usage d'emballages réutilisables. Des groupes de travail seront menés pour identifier et lever les freins à la promotion des produits à faible emballage. Une étude sur l'achat mutualisé d'emballages réutilisables pour les commerces volontaires est également envisagée. Un des partenaires identifié (Les boîtes nomades) est notamment une entreprise qui permet la mutualisation de contenant réutilisables pour les commerces de bouche. Les Boîtes Nomades sont identifiées comme partenaire pour cette initiative. L'action 5.7, consiste notamment à étudier le développement de la consigne du verre. Les actions proposées incluent la sensibilisation du grand public à l'utilisation de la consigne du verre et une collaboration avec les viticulteurs pour encourager l'usage de bouteilles consignées. Les objectifs sont de promouvoir une économie circulaire locale. Le partenaire identifié pour cette action est Bout à bout.

Action 5.7 Etudier le développement de la consigne du verre

Synthèse des contributions recueillies

4 contributions ont été apportées. Les contributions recueillies suggèrent de :

- **Simplifier la récupération des bocaux** en évitant la multiplicité des contenants pour chaque boutique
- **Encourager la consigne de verre avec des boîtes aux lettres plus grandes** dans les foyers pour faciliter le retour
- **Promouvoir des initiatives locales comme l'entreprise "LE FOURGON"** qui propose à la fois la consigne du verre et la livraison dans les communes

Réponse apportée

L'objectif de cette action est de promouvoir la consigne du verre auprès du grand public et des professionnels, notamment en collaborant avec les viticulteurs pour réutiliser les bouteilles. Ainsi, la promotion des solutions existantes sur le territoire fait partie de cette action. Il s'agit aussi d'étudier la mise en place de points de collecte chez les distributeurs. Ces actions visent à encourager une économie circulaire locale et à limiter l'exploitation des ressources naturelles.

AXE 6 ÊTRE ECO-EXEMPLAIRE DANS LES SERVICES DE LA COLLECTIVITE

Action 6.1 Mettre en place le tri des biodéchets des agents

Aucune contributions recueillies

Action 6.2 Systématiser la prévention et le tri des déchets sur les évènements CCSL

Synthèse des contributions recueillies

1 contribution a été apportée. D'après le commentaire, l'action est plébicitée.

Action 6.3 Prévenir la production de papiers bureautiques

Aucune contributions recueillies

Action 6.4 Favoriser l'acquisition de matériel informatique reconditionné et le réemploi en interne

Synthèse des contributions recueillies

1 contribution a été apportée. Le commentaire suggère :

- **Mettre en place une boîte à livres** à la CCSL (Communauté de Communes), et envisager également une **boîte à dons** pour encourager le réemploi et le partage d'objets

Réponse apportée

La notion plus large du réemploi et du partage entre agents de la Communauté de communes n'est pas abordée dans le cadre du programme mais cela pourra être étudier dans le cadre du de la politique ecoexemplarité animée par plusieurs agents volontaires. Des solutions existent déjà comme le canal Discord « Le Bon coin des agents » qui permet notamment de proposer, à la vente ou au don, les objets dont on souhaite se séparer.

AUTRES COMMENTAIRES

Synthèse des contributions recueillies

Les thématiques principales abordées dans l'espace de commentaire libre sont des réclamations et suggestions portant sur les sujets suivants :

1. Facturation et collecte des déchets

- **Frustration face à des factures élevées** malgré les efforts de réduction des déchets
- **Demande de plus de flexibilité** dans la facturation (ex. : possibilité de facturer une levée de moins)
- **Incompréhension face au système de majoration des levées** (jugé non adéquat pour des raisons d'hygiène)
- **Valorisation financière** pour les citoyens qui font des efforts (ex : réduction des taxes des ordures ménagères pour ceux qui réduisent leurs déchets avec des forfaits plus petits ou un système de collecte plus flexible (par exemple, des mini poubelles ou des levées moins fréquentes)

Réponses apportées

La redevance incitative permet de financer le service de gestion de collecte et de traitement des déchets du territoire. Ce service mis à disposition par la collectivité, comporte la collecte de vos ordures ménagères, de vos sacs jaunes, l'accès aux points d'apports volontaires pour le papier et le verre et l'accès aux 2 déchèteries du territoire.

La redevance incitative prend en compte deux parts :

- Une part fixe : forfait d'accès à l'ensemble du service
- Une part variable : nombre de levées de votre bac d'ordures ménagère

La collectivité calcule son montant pour chaque usager en fonction du service rendu, estimé en fonction du nombre de personnes que compte le foyer.

Depuis le 01/07/2024, des nouvelles ont été adoptées:

- La suppression de la facturation des 2 levées obligatoire semestrielles
- La majoration du coût de la levée à partir de la 5ème levée sur un semestre (en moyenne, on constate 4 levées/semestre pour les foyers du territoire.)

2. Accès à la déchetterie

- **Inadaptation du système pour les petits véhicules** (demande d'un comptage au poids plutôt qu'au passage pour plus d'équité

Réponses apportées

La proposition d'augmentation du nombre de passage en déchèterie ne fera pas l'objet d'une modification de contenu du PLPDMA. Le territoire de la Communauté de communes Sèvres & Loire étant en redevance incitative c'est le forfait mensuel d'accès au service qui finance notamment les passages en déchèterie des usagers. Pour inciter les usagers à être acteur de leur facture, une part variable est calculée en fonction de l'utilisation du service (Payant à partir du 25eme passage). Afin d'assurer le financement de la gestion des déchets déposés en déchetterie et d'inciter les habitants du territoire à diminuer leurs apports, le nombre de passage a été déterminé en juillet 2023 et reste largement supérieure à un besoin classique ou à la moyenne constatée (inférieure à 8 passages/an). Un forfait à la quantité de déchets apportés n'est pas envisageable car la gestion serait trop complexe et une pesée impliquerait des problématiques de temps d'entrée.

3. Relation usagers – service déchets

- **Besoin d'un meilleur service client** : ligne téléphonique claire, interlocuteur identifié

Réponses apportées

Le numéro de téléphone du service déchet est indiqué sur le site web de la Communauté de communes Sèvres et Loire en bas de la page d'accueil de l'onglet « site déchets et décheteries», encart « Nous contacter ». Un accueil des usagers est assuré du lundi au vendredi de 8h à 17h à la ZA de la Sensive 63 rue Jean Monnet La Chapelle-Basse-Mer 44450 Divatte-sur-Loire, par téléphone au 02 51 71 75 71 ou par mail à dechets@cc-sevreloire.fr. Sur certaines périodes, notamment lors des facturations, le nombre de demandes peut s'accroitre. L'agent en charge de l'accueil tâche d'y répondre au mieux et dans les meilleurs délais. De nombreuses démarches sont accessibles en ligne sur le site internet : Prise d'informations, inscription, consultation du compte personnel pour accéder aux factures, à toutes les levées de bacs, aux passages en déchèteries, pour demander une nouvelle carte d'accès aux déchèteries, demander un changement de bac, déclarer un déménagement, payer en ligne…

4. Prévention et accompagnement insuffisants

- **Frustration liée à un programme jugé trop généraliste**, manquant de suivi, de concrétisation et d'impact réel
- Reproches sur la **lenteur des projets** (ex. : deuxième recyclerie)
- **Besoin d'un accompagnement plus long** et d'outils concrets
- Importance de **cibler aussi les entreprises, les écoles, les associations**
- **Mieux valoriser les citoyens exemplaires**, par exemple via une modulation de la taxe déchets

Réponses apportées

Si le programme se veut avant tout un cadre stratégique, il a vocation à se traduire par des actions concrètes et évaluables, dont l'avancement fera l'objet d'un suivi régulier et transparent. Ce programme n'est pas figé, il sera amené à évoluer. Concernant la lenteur de mise en œuvre de certains projets, tels que la recyclerie ; il s'agit d'un projet de grande ampleur nécessitant de nombreuses réflexions à arbitrer notamment sur l'investissement à réaliser, son futur fonctionnement et le mode de gestion.

5. Suggestions d'amélioration

- **Supprimer les sacs plastiques jaunes** au profit de bacs/poubelles spécifiques
- **Développer des services mobiles de broyage et de mise en conserve des fruits et légumes** à l'échelle locale (tournées par village)
- **Renforcer l'éducation populaire et les ateliers pratiques** réguliers, avec une approche systémique de la consommation
- **Travailler avec les acteurs locaux** de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Réponses apportées

L'intérêt des sacs jaunes, à contrario du bac, est que les ripeurs peuvent s'assurer de la qualité du tri et refuser la collecte si une erreur est constatée. Cela permet à chacun de s'améliorer sur son geste de tri. Par ailleurs, les sacs jaunes distribués par la Communauté de communes sont entièrement recyclés. Enfin, l'utilisation de sacs jaunes est également moins couteuse aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.
Nous travaillons déjà avec des acteurs de l'ESS tels que Patmouille et SEMES.

5. ANNEXES

Publication Facebook

[VOTRE AVIS COMPTE] Consultation publique réduction des déchets du 17 mars au 7 avril 2025.
La communauté de communes Sèvres & Loire lance son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit de la feuille de route pour mener des **actions de réduction et de valorisation des déchets sur le territoire** de l'intercommunalité pour la période 2025-2030.
📢 Faites part de vos suggestions, idées et expériences !
📅 Consultation ouverte du 17 mars au 7 avril 2025.
La prévention des déchets vise à réduire à la source la quantité et la nocivité des déchets produits. Le plan d'actions de ce programme s'articule autour de six axes thématiques :

- ✔ Mieux informer et sensibiliser
- ✔ Être une collectivité éco-exemplaire
- ✔ Faire des déchets compostables une ressource
- ✔ Favoriser la consommation responsable
- ✔ Réparer, réutiliser au lieu de jeter
- ✔ Diversifier les pratiques en matière de déchets verts

📄 Consultez le projet de PLPDMA complet et les modalités de la consultation publique en cliquant ici

Article site internet CCSL

Plan de réduction des déchets : votre avis compte !

Du 17 mars au 7 avril, donnez votre avis sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2025-2030 de la Communauté de communes Sèvre & Loire. Cette consultation publique permettra de recueillir vos observations, remarques et suggestions avant l'approbation du PLPDMA lors du Conseil communautaire du 30 avril 2025.
Qu'est-ce que le PLPDMA ?
Depuis plusieurs mois, la Communauté de communes Sèvre & Loire consolide les démarches de prévention et coconstruit son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ce programme d'action pluriannuel fixe des objectifs de réduction des déchets produits sur le territoire et les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Sont concernés dans le PLPDMA tous les déchets des ménages, des communes et de certains professionnels qui peuvent être collectés en porte-à-porte par le service compétent de la Communauté de communes.
Ce diagnostic territorial mené par Sèvre & Loire a permis de mettre en évidence 6 axes pour parvenir à limiter la production de déchets. Ce sont ces 6 axes, assortis de 28 actions opérationnelles, qui sont aujourd'hui soumis à la consultation publique.

Avant de répondre à la consultation publique du projet, veuillez-vous référer au PLPDMA ou à sa synthèse disponibles en « articles connexes » sur la droite de cette page web. Vos avis et propositions seront ensuite présentés aux élus et services de la Communauté de communes Sèvre & Loire afin d'enrichir le PLPDMA.

Je participe à la consultation publique

Nous vous remercions par avance pour votre participation !

Pourquoi mener un programme de réduction des déchets ?
En 2020, dans la région des Pays de la Loire, plus d'un million de tonnes de déchets ont été enfouis dans les installations de stockage des déchets (TEO, 2024). Ces déchets représentent à fois des coûts élevés pour la collectivité mais aussi une perte importante d'une matière qui aurait devenir une ressource. En effet, les déchets peuvent être par exemple transformés en engrais naturel, être réparés ou échangés, voire tout simplement évités grâce à des gestes simples. « Refuser » (ou éviter) un déchet est d'ailleurs la première règle, plus connue sous la formule « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! », des 5 R (Refuser – Réduire – Réutiliser – Recycler – Rendre à la terre) de la réduction des déchets.

Il est dès lors important de prendre des mesures pour exploiter pleinement une matière, une substance ou un produit avant qu'il ne devienne un déchet. C'est tout le rôle de la prévention.
La prévention des déchets, c'est donc est une démarche fondamentale pour :

- Économiser les matières premières épuisables
- Limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits que génèrent ces déchets
- Mais aussi diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité